

HEP!

Histoire, Événements, Propos
/ Adapei de la Loire

#34

Mars à juin 2024

Dossier

Devoir d'agir : notre nouveau projet associatif

Vie pratique

Des personnes pour
accompagner les usagers
dans l'exercice de leurs droits

Décryptage

Le référent pour
l'activité sportive

Association de parents et d'amis de personnes
en situation de handicap ou de vulnérabilité,
reconnue d'utilité publique

adapei
LOIRE
Agir ensemble



Marc BONNEVIALLE,

Président de l'Adapei de la Loire

Lors de la dernière Assemblée Générale, vous avez validé le nouveau projet associatif de l'Adapei de la Loire : « Devoir d'agir ». Il va guider l'action de notre association pour les cinq années à venir. Le comité de pilotage et les quatre

groupes de réflexion qui ont travaillé sur ce projet ont pour « fil rouge » dans leur réflexion : « Droit commun – Droit d'agir et proximité – Autodétermination ». Comme l'inclusion, l'autodétermination doit se faire selon les possibilités de chaque personne en situation de handicap et être accompagnée en conséquence. Il est important que ceux et celles qui ont les capacités soient acteurs voire auteurs de leur vie. Nous ne devons pas tout décider à leur place, mais les aider à prendre des décisions.

Je remercie les personnes accompagnées, parents, administrateurs et professionnels qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau projet associatif. La traduction en FALC (facile à lire et à comprendre) et l'impression sont

terminés, il est désormais à votre disposition dans les secteurs.

Je tiens à féliciter les deux sportifs qui vont porter la flamme olympique. Ils vont faire briller l'Adapei de la Loire et ce sera, pour eux, une journée inoubliable.

Pour être plus fort dans la défense des intérêts des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, 11 associations, dont la nôtre, ou fondations ont créé le Comité d'entente ligérien en signant une charte partenariale. D'autres associations devraient nous rejoindre. « L'union fait la force ».

Enfin, le handicap prend un peu plus de place dans la formation des futurs médecins. 80 étudiants en médecine sont venus en stage dans nos établissements. Ils repartent avec une meilleure connaissance du handicap dans l'exercice de leur métier.

L'Adapei de la Loire est une association de parents et d'amis qui la font vivre. Sans les bénévoles celle-ci n'existerait pas. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin de toutes et tous pour assurer la pérennité de celle-ci.

Un grand merci à tous ceux qui, parents, amis, professionnels s'impliquent au quotidien pour dynamiser notre association.

Bonne lecture de ce HEP ! ■

page 3 Les brèves



Nos grandes actualités en un coup d'oeil

page 4 Décryptage



Le référent pour l'activité sportive

pages 5 à 9 Le dossier



Devoir d'agir : notre nouveau projet associatif

pages 10 à 12 Vie des établissements



Les actualités de nos établissements

pages 14-15 Vie pratique



Des personnes pour accompagner les usagers dans l'exercice de leurs droits

pages 16-17 Partenaires



Zoom sur les partenariats en cours

pages 18-19 L'actu de nos ESAT



Toute l'actu de nos ESAT

pages 20 à 22 Vie associative



Temps forts de la vie associative



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est un rendez-vous incontournable de la vie de l'association, elle donne l'occasion d'un moment privilégié avec les adhérents pour faire le point sur l'année écoulée et présenter les perspectives. C'est aussi un moment convivial où l'on peut échanger avec le Conseil d'Administration, la Direction Générale et l'ensemble des professionnels de l'Adapei de la Loire.

*Notez la date !

le jeudi 20 juin à partir de 18 heures, au pôle culturel l'Opsis à Roche-la-Molière.



ILS ONT LA FLAMME ! 2 SPORTIFS DE L'ADAPEI DE LA LOIRE PORTERONT LA FLAMME OLYMPIQUE

Le Relais de la Flamme Olympique à travers la France est une tradition qui précède l'ouverture des Jeux Olympiques. Deux personnes de l'Adapei de la Loire ont été sélectionnées pour porter la flamme olympique qui circulera dans la Loire le samedi 22 juin 2024.



Florian D'Oliviera, 32 ans : il travaille à l'atelier Espaces Verts de l'Esat Ondaine depuis 2011. Sa passion ? La course à pied. Il s'entraîne trois fois par semaine avec le club des Pas Pressés d'Unieux. Avec un beau palmarès, puisqu'il a participé en 2023 aux 24 heures de Roche-la-Molière en individuel : plus de 53 km parcourus en 6h ! Il s'est également lancé sur la voie du marathon.

Thomas Bonneville, 38 ans : il travaille à la blanchisserie de l'Esat Stéphanois depuis 2008. Un vrai féru de sports ! Il a commencé à s'intéresser au sport tout jeune en pratiquant notamment le judo (ceinture orange). Aujourd'hui, c'est 3 fois par semaine qu'il s'entraîne entre le groupe loisirs de natation à Saint-Etienne, le basket avec le club du Chambon-Feugerolles et le foot avec Handi-supporters ASSE.



L'UNION VEUT FAIRE LA FORCE :

Création d'un comité d'entente ligérien pour défendre les personnes en situation de vulnérabilité.

Onze associations et fondations, dont l'Adapei de la Loire, ont signé le 20 février 2024, une charte partenariale pour avoir plus de poids dans leurs démarches de défense des intérêts des personnes en situation de vulnérabilité. Les membres du Comité d'entente 42 ont décidé de renforcer leurs collaborations tout en respectant l'autonomie et l'indépendance de chaque organisme gestionnaire. Il s'agit, par exemple, de renforcer les collaborations croisées, de partager les bonnes pratiques professionnelles ou encore de pouvoir interpellier collectivement les décideurs politiques quant aux mesures à prendre pour améliorer les conditions d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. ■



Les signataires de cette convention sont l'Adapei de la Loire, AIMCP Loire, Anef Loire, Fondation Chantelise, l'association Le Château d'Aix, l'association Les 2 Collines, la Ligue de l'Enseignement 42, les PEP Loire Dômes Allier, les associations Rimbaud et La Roche ainsi que Sauvegarde 42.



LE RÉFÉRENT POUR L'ACTIVITÉ SPORTIVE

Une personne « repère sport-santé »
pour les personnes accompagnées.

Le décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023 prévoit la désignation, au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), d'un référent activité physique et sportive. Ce décret a été pris dans le cadre de la loi du 2 mars 2022 « visant à démocratiser le sport en France ». Ce nouveau référent est la nouvelle personne « repère sport-santé » pour les personnes accompagnées sur leurs établissements.

Décryptage des missions de ce nouveau référent :

Le référent pour l'activité sportive doit être désigné parmi les membres du personnel de l'ESMS, ainsi qu'avoir donné son accord pour exercer ces fonctions, et disposer, sur son temps de travail, des disponibilités nécessaires à l'exercice de ces fonctions.

Le référent pour l'activité sportive et physique a deux missions :

1 Informer sur l'activité physique et sportive :

- Les personnes accompagnées
- Le conseil de la vie sociale ou toute autre instance de participation mise en place au sein de l'ESMS
- Les représentants légaux des personnes accompagnées lorsque celles-ci sont mineures
- Les personnes chargées de la mesure de protection juridique des personnes accompagnées lorsque celles-ci font l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne (tutelle)

- Les personnes de confiance des personnes accompagnées.

2 Proposer un plan personnalisé d'activité physique et sportive aux personnes accompagnées

L'élaboration et le suivi du plan personnalisé d'activité physique et sportive sont effectués par le référent pour l'activité physique et sportive, en lien avec :

- Les professionnels intervenant dans l'ESMS,
- Le médecin traitant, le cas échéant.

Quel est le profil du référent sport ?

- Un professionnel diplômé en APA
- Un éducateur sportif
- Un autre professionnel de la structure ayant l'expérience pour ces missions et voulant se former en tant que référent sport.

Quelles compétences doit-il avoir ?

- Concevoir un projet favorisant la pratique physique des usagers qui répond aux besoins et aux capacités des participants
- Participer à la vie institutionnelle
- Avoir une bonne connaissance des personnes accompagnées
- Connaître l'offre sportive locale ou les dispositifs et partenaires ressources (maison sport santé, etc.). ■

UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF POUR 2023-2028

Le dernier projet associatif, nommé "Écouter et agir" était en vigueur depuis 2015.

Si sa réactualisation a été retardée par la crise sanitaire, l'engagement des différentes parties prenantes dans sa réécriture n'en a été que plus forte !

Retour sur la conception du nouveau projet associatif 2023-2028 "**Devoir d'agir**".



Le dossier

DEVOIR D'AGIR : NOTRE
NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif est un document structurant de la vie de l'association : il constitue un texte élaboré décrivant les orientations et les initiatives que l'association envisage de prendre au cours des années à venir. Dans le cadre du nouveau projet associatif de l'Adapei de la Loire, l'objectif principal est d'apporter une compréhension approfondie des actions de l'association tout en cherchant à moderniser et à améliorer son image. Cette démarche vise à renforcer la notoriété de l'association et à susciter l'adhésion et le soutien. En ce qui concerne les activités proposées, l'Adapei de la Loire souhaite élargir son éventail pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'épanouir encore davantage. L'objectif étant de favoriser le bien-être et le bonheur des personnes concernées.

LA RÉDACTION DU PROJET ASSOCIATIF, LE RÉSULTAT D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

La rédaction puis la réactualisation d'un projet associatif est un moment essentiel de la vie d'une association. Il est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils souhaitent le faire.

Lors de la réactualisation du projet associatif de l'Adapei de la Loire, il a été essentiel pour les administrateurs d'être au plus près des enjeux du présent et du futur et auprès des acteurs concernés : les personnes en situation de handicap, les familles, les professionnels, les adhérents, les bénévoles et les administrateurs.

Le projet associatif exprime la vision politique de l'Adapei pour les cinq prochaines années. Il sert d'appui à l'élaboration du projet stratégique défini par la Direction Générale.

A noter qu'une version FALC (Facile à Lire et à Comprendre) du projet associatif a été écrite.

Les étapes de la réalisation de notre projet associatif

Avril 2022 : Comité de pilotage et lancement des travaux

Un comité de pilotage a été constitué avec des administrateurs, des parents non administrateurs, des Directeurs de pôles (enfance et soins, hébergement et accompagnement, travail), des chefs de service, des professionnels de terrain, des personnes en situation de handicap, le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe Opérationnelle.

Quatre groupes de travail ont été constitués et animés par les membres du Bureau Exécutif.

La responsable du service communication a été un véritable appui à la méthodologie et à la rédaction de ce projet.



Extrait version FALC

C'EST QUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Un projet associatif est un document qui explique ce que l'association va faire pour les années à venir.

Grâce à ce nouveau projet associatif, l'Adapei de la Loire veut :

- mieux expliquer ses actions
- moderniser et améliorer son image.

L'Adapei de la Loire propose plus d'activités pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'épanouir et d'être plus heureuses.



Avril 2022 – Mars 2023

Pendant une année, les 4 groupes de travail se sont régulièrement rassemblés pour travailler à partir des différents thèmes du précédent projet associatif. Trois fils conducteurs étaient communs à l'ensemble des groupes : droit commun – droit d'agir et proximité – autodétermination.

■ Groupe 1 :

Thèmes travaillés et réactualisés = Bénévoles / volontaires – Instances Institutionnelles – Action associative – Famille / représentant légal / aidant

■ Groupe 2 :

Thèmes travaillés et réactualisés =
Projet personnalisé – Education et scolarisation

■ Groupe 3 :

Thèmes travaillés et réactualisés =
Partenariats et réseaux – Principes d'accompagnement vie sociale et habitat – Travail adapté

■ Groupe 4 :

Thèmes travaillés et réactualisés =
Etablissements et services – Transformation de l'offre – Santé – Accompagnement des politiques publiques – Solvabilité

Mars 2023 – Juin 2023 : réécriture du projet à partir des retours des groupes de travail ■

Juin 2023 : présentation du nouveau projet, vote et adoption lors de l'Assemblée Générale

Fin 2023 – début 2024 : impression du projet en version papier et FALC pour diffusion large et mise en ligne de la version dématérialisée



Le dossier

DEVOIR D'AGIR : NOTRE NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF

Les valeurs et objectifs portés par notre projet associatif

Le projet associatif a été réécrit à partir des valeurs fortes portées par l'Adapei :

- citoyenneté
- solidarité
- laïcité
- humanisme.

Ces valeurs constituent le socle de ce qui guide l'action de l'Adapei de la Loire avec une ambition pour l'avenir : que chaque personne en situation de handicap ou de vulnérabilité soit citoyenne à part entière en étant auteur de son projet de vie grâce à un soutien et à un accompagnement qualifié, adapté, évolutif et inclusif.

Il se décline concrètement au travers de 4 objectifs principaux :



Ecouter et agir ensemble

Pour que l'auto-détermination soit au cœur de l'accompagnement des personnes accompagnées afin qu'elles puissent construire leur projet de vie avec leur proche aidant



Accueillir et accompagner

Pour permettre aux personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et à leurs proches aidants de trouver des solutions adaptées, qualitatives et évolutives en fonction de leurs besoins



Participer et militer

Pour rappeler le pouvoir d'agir de chacun dans notre société et faire reconnaître les droits, les attentes et les besoins des personnes accompagnées, afin d'inciter les partenaires et pouvoirs publics à soutenir l'Adapei de la Loire dans la création et le développement de réponses adaptées. Pour qu'aucune personne en situation de vulnérabilité ne reste sans solution : de la naissance jusqu'à la fin de sa vie.



Innover et entreprendre

Pour apporter une réponse adaptée à chaque personne accueillie et à ses besoins, inscrite dans les réalités sociétales, en proximité avec son lieu de vie.



Ce nouveau projet associatif a été bâti à partir de la notion de triple expertise : ce regard croisé et complémentaire entre les personnes en situation de handicap, les familles et les professionnels. Validé lors de l'Assemblée Générale du mois de juin 2023, il est en lien avec l'évolution des besoins du public accompagné, de ceux de sa famille et de l'environnement. Il a aussi servi de socle à l'élaboration du projet stratégique de la Direction Générale pour les 5 années à venir. Gageons que ce projet associatif de l'Adapei de la Loire répondra aux attentes des personnes que nous accompagnons et participera à l'évolution des modèles d'accompagnement et de financement.



LE PROJET ASSOCIATIF VU PAR... **ANNABEL TURNEL,** VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA VIE ASSOCIATIVE

« Notre vie associative se compose de 5 secteurs géographiques : Saint-Etienne / Gier / Forez-Montbrison / Roanne-Charlieu et Ondaine. Pour les faire vivre, nous organisons des comités de vie associative tous les 2 mois. En tant que parents d'enfants en situation de handicap, notre rôle est d'étoffer la vie associative au maximum pour créer de l'émulation.

J'ai animé un groupe pilote sur la thématique du bénévolat qui comprenait des professionnels et des bénévoles. L'objectif du projet associatif était de donner une direction à l'association pour les 5 années à venir, un socle sur lequel se baser.



*« Favoriser le militantisme
au sein de l'association »*

Pour faire avancer les choses, il faut être présent sur la scène politique locale et favoriser le militantisme. C'est un combat de tous les jours. La prise en charge du handicap représente une bataille auprès de nos financeurs pour améliorer les conditions de vie des usagers, la scolarisation...

Enfin, l'auto-détermination a été un sujet essentiel de la rédaction de ce projet. Les dernières années marquent un tournant dans l'approche du handicap : il faut écouter les besoins des personnes tant que faire se peut. Être attentifs à leurs besoins, leurs désirs, laisser la parole s'exprimer. Nous sortons petit à petit d'anciens schémas patriarcaux bien ancrés ! Les choses évoluent. Nous voulons l'intégration de nos enfants mais pas une inclusion à tout prix. Chaque projet doit être individualisé et adapté à la situation de chacun. Il peut y avoir plusieurs solutions devant un problème : il ne faut pas rester dans un schéma monolithique ». ■



TEMPS FORTS POUR LA NOUVELLE RÉSIDENCE JANIN



Le 29 novembre 2023 dernier a eu lieu l'inauguration officielle de la Résidence Janin située à Saint-Etienne, en présence de Bâtir et Loger, du département de la Loire, de Saint-Etienne Métropole, de la ville de Saint-Etienne. Elle accueille aujourd'hui 78 adultes en situation de handicap intellectuel (48 en internat et 30 en externat).

Les professionnels, les familles, les invités et usagers ont pu échanger autour d'un buffet offert par Bâtir et Loger et confectionné par l'UCP 3S, les Ateliers de l'Ondaine et les Ateliers du Gier. L'inauguration s'est clôturée par une soirée dansante, moment attendu et apprécié par les résidents.

Le 11 février 2024, la résidence a ouvert ses portes au grand public dans le cadre de la journée « Accès au droit pour tous ! ». En présence du Sous-Préfet en charge du handicap Hugo Le Floc'h, les encadrants, les résidents et leurs familles ont échangé autour d'une table-ronde. Ceux qui le souhaitaient ont pu faire visiter leur chambre ou appartement avant un apéritif organisé par la résidence.



LE FOYER DU PILAT EN VISITE À LA FERME

Cet hiver, Alicia, Gaëlle, Julie et Steven sont allés visiter la ferme « Au son des cloches » à Saint-Paul-en-Jarez. Ils sont arrivés pour midi, le temps de se restaurer dans la grande salle de la ferme, ils ont ensuite pris le chemin de l'étable où les attendaient « Hubert » le cochon, les oies, les poules, coqs et poussins. Après leur avoir préparé le repas à base de céréales, ils leur ont donné à manger. La suite de la visite s'est poursuivie à l'extérieur où ils ont pu voir les vaches laitières rentrer dans l'étable pour que l'agricultrice leur donne du foin. Merci à Anne-Laure et Olivier, les agriculteurs gérants.



EXPLORATION ET DÉCOUVERTES POUR LA MAS HABILIS

La MAS Habilis, Maison d'Accueil Spécialisée, a proposé à ses résidents de nouvelles activités. Moments festifs, nouvelles rencontres et découvertes ont ponctué ces derniers mois :



Disney : Laurent, Marie-Claire, Séverine, Jérôme et Nicolas ont eu la chance de découvrir la magie de Disney lors d'un séjour stimulant à l'automne 2023 organisé par Sandra, Morgane, Lola, Alicia et Solène.



Pratique innovante : la médiation animale

Depuis le début d'année 2023, la MAS Habilis a intégré une pratique novatrice qui apporte non seulement du bien-être aux résidents mais aussi plus de vie à l'établissement : la médiation animale. Cette initiative, qui a lieu tous les 15 jours, est orchestrée par une professionnelle de la région, accompagnée de ses chiens. C'est grâce à l'initiative inspirante d'une aide-soignante que cette aventure a commencé. Consciente de l'impact positif que les animaux peuvent avoir sur le moral et le bien-être, la professionnelle de la médiation animale, accompagnée de ses chiens dressés, crée une atmosphère chaleureuse et réconfortante. Les résidents peuvent interagir avec les animaux.



Parc d'Andilly : Michèle, Martiale, Brigitte, Pascale et Françoise ont pu participer à un séjour de deux jours et une nuit au Grand Parc d'Andilly, le hameau du Père Noël à Saint-Blaise. L'objectif était de briser la routine de la MAS, permettant aux résidents de découvrir un nouvel environnement avec des repères différents, tout en bénéficiant d'une attention individuelle avec un encadrant par résident.

CHALLENGE INNOVATION 2023 : ÉCLATS DE CRÉATIVITÉ DANS LA MUSIQUE, LA CITOYENNETÉ ET LE SPORT

Le Challenge Innovation a été **lancé en juillet 2023**, à l'initiative des membres de la Commission Innovation pilotée par la chargée de Développement & Innovation, Sabrina Bayle.

L'objectif ? Proposer à l'ensemble des établissements d'initier un projet portant sur la musique, la citoyenneté et le sport avec un financement partiel ou total.

Se clôturant au 30 octobre 2023, la campagne du Challenge Innovation a recensé 14 candidatures toutes plus créatives les unes que les autres. Ces dernières ont été étudiées avec soin par les membres du Comité de sélection composé d'administratrices, directions de pôle, cheffe de service, fonctions support ainsi qu'un chargé de mission réseaux et formation continue de la Cité du Design, qui a sensibilisé sur le concept de Design d'usage.

Au travers d'une grille d'évaluation mesurant la créativité, la cohérence économique, la crédibilité technique ou encore la stratégie de développement employée, 8 candidats ont réussi à franchir la première phase de sélection.

Ces derniers ont été conviés à présenter leur projet au Comité de sélection organisé au siège. Il s'agissait de : Céline Metge (SAJ Lambertton) pour « l'Espace Snozelen itinérant » ; Sophie Gausse et Stéphanie Giraud (FAM FV du Pilat) pour « Le sport, un allié pour la santé » ; Charlène Padel & Sonia Boyer soutenus d'Olivier, Christophe, Sean, Sébastien (Janin) pour « Résidence Artistes » ; Céline Jaby, Catherine Brun, Sarah Montagne soutenus par Alexandre, Christian, Eva, Eric, Axelle-excusée (Foyer Arc en ciel) pour « Arc en Web » ; Perrine Ojardias, Estelle Duchet, Jean-Claude Viou – comédien partenaire extérieur soutenus par Dylan & Claudine pour « Théâtre'actif » (Esat



de Feurs) ; Aurélie Plet, Marie-Line Forissier, Bénédicte soutenus par Jean-Yves et Joëlle pour « Et si le théâtre s'invitait dans notre quotidien » (SAVS Centre Forez Feurs) ; Yamin Bounabi (IME Gier) pour « Web radio » ; Jérémie Bonnet, Isabelle Verot, Yannick Bret et Angèle Lanciani pour « Agir ensemble pour le sport » (ESAT Gier & Ondaine).

La délibération finale a eu lieu le 18 décembre où un top 3 a été établi afin de mettre en lumière les projets les plus audacieux et créatifs, un prix de l'encouragement, quatre autres projets seront également soutenus dans leur développement.

Tous ont été conviés à la **cérémonie des vœux** le 23 janvier 2024 afin de mettre en lumière leur démarche entrepreneuriale et recevoir leurs Prix. Le succès de cette édition 2023 a été possible grâce à l'ensemble des candidatures et nous encourageons chaque territoire dans le développement de nouveaux projets. Nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour découvrir l'émergence de ces projets dans les établissements !

RENCONTRE AVEC...

ERIC BIGORNE, RESPONSABLE QUALITÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (QHSE)

QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Le domaine « QHSE » n'est pas ma première activité. Après une dizaine d'années dans le voyage d'affaires, j'ai eu envie de participer pleinement au fonctionnement des entreprises et de pouvoir accompagner les évolutions du monde du travail.

J'ai repris mes études pour me spécialiser dans la conduite de démarches d'amélioration continue intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement, appelées aussi systèmes de management. J'ai pu grâce à cela travailler dans des domaines aussi divers que le transport, l'industrie, l'écoconstruction ou les laboratoires...et maintenant le médico-social et le champ du handicap.

Rejoindre l'Adapei de la Loire a été l'opportunité de quitter le secteur marchand et donner plus de sens à mon travail. ||

QUELLE EST VOTRE MISSION AU SEIN DE L'ADAPEI LOIRE ?

Il y a deux enjeux principaux à mon recrutement. Le premier, très concret, est de préparer les établissements au passage des évaluations externes exigées par la Haute Autorité de Santé. Si le principe existait déjà, c'est la méthode et le référentiel utilisé qui changent et se rapprochent du modèle de l'audit qualité. L'accompagnement du service QHSE a pour but d'aider les professionnels à appréhender sereinement cet exercice mais surtout de mettre en évidence des axes de progrès, d'amélioration des pratiques pour mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.



Le second enjeu, plus large, est de contribuer à l'évolution entamée par l'Adapei de la Loire, c'est-à-dire la structuration, autour du projet stratégique, en pôles territoriaux autonomes et appuyés par des services supports à l'expertise spécifique pour faire face aux mutations du secteur et finalement devenir une association moderne et référente.

COMMENT METTEZ-VOUS EN ŒUVRE VOTRE FEUILLE DE ROUTE ?

Les méthodes et les outils « qualité » utilisés ont fait leur preuve depuis de nombreuses années dans les entreprises. S'il n'est pas question de profit financier, l'objectif est bien d'améliorer la performance au sens de la qualité de la réponse que nous pouvons apporter aux attentes des personnes accompagnées. Les principes de la démarche sont simples : une stratégie claire et partagée, la conformité réglementaire, un suivi régulier et une évaluation des objectifs fixés, l'analyse et les corrections des dysfonctionnements, que cela soit en termes de qualité de l'accompagnement ou de prévention des risques pour les usagers et les professionnels.

Pour réaliser ces missions, je suis accompagné par 3 collaborateurs, Alison, Marwan et Jacques-Antoine, avec lesquels j'essaie d'être le plus possible en proximité des professionnels. ■

DES PERSONNES POUR ACCOMPAGNER LES USAGERS DANS L'EXERCICE DE LEURS DROITS

Face à une situation complexe concernant sa santé ou ses relations avec son établissement social ou médico-social (ESMS), l'usager peut être en difficulté. Il peut alors choisir de se faire accompagner dans l'exercice de ses droits, par une personne de confiance ou par une personne qualifiée.

LA PERSONNE DE CONFIANCE : UN DROIT DE DESIGNATION AU SEIN DE L'ENTOURAGE

Tout **usager majeur** d'un ESMS peut, à tout moment, et par écrit, **désigner** une personne de confiance.

Celle-ci peut être, avec son accord, un parent, un proche, ou le médecin traitant.

Si l'usager majeur est sous mesure de protection judiciaire avec représentation ou assistance sur les actes relatifs à la personne, la désignation de la personne de confiance doit être autorisée par le conseil de famille ou par le juge des contentieux de la protection.

La personne de confiance peut intervenir, en toute confidentialité, sur un aspect médico-social et / ou médical.

- **Sur le volet médico-social**, elle peut **aider** l'usager majeur en cas de difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits, **l'accompagner** dans ses démarches, et **l'assister** dans ses entretiens en lien avec sa prise en charge médico-sociale. Cette mission s'exerce sans limitation de durée, à moins que l'usager majeur n'en dispose autrement.
- **Sur le volet médical**, elle peut **accompagner** l'usager majeur dans ses démarches, et **l'assister** dans ses entretiens en lien avec sa prise en charge médicale et / ou hospitalière ; elle peut également être **consultée** par l'équipe médicale pour le cas où l'usager majeur serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette fonction s'exécute pour une durée déterminée, le plus souvent pour la durée d'une hospitalisation, à moins que, là encore, l'usager majeur n'en dispose autrement.



Dans tous les cas, **l'avis de la personne de confiance ne se substitue pas à la décision de l'usager majeur.**

Si la désignation de la personne de confiance n'est pas obligatoire, elle demeure recommandée.

L'usager majeur peut ainsi choisir de confier la mission de personne de confiance à une ou deux personnes distinctes, sur le champ uniquement médico-social, uniquement médical, ou les deux. Dans tous les cas, la personne de confiance peut être **révoquée**, par écrit, à tout moment.

LA PERSONNE QUALIFIEE : UN DROIT DE SAISINE D'UN TIERS BENEVOLE ET INDEPENDANT

Tout **usager**, ou tout **représentant légal d'un usager**, d'un ESMS peut **saisir** une personne qualifiée.

Il s'agit d'un acteur bénévole et indépendant de toutes structures et autorités, possédant de bonnes connaissances en matière de fonctionnement des ESMS.

La personne qualifiée a pour rôle de **garantir** les droits de l'usager, lorsqu'un conflit de prise en charge émane entre celui-ci et l'ESMS, mais que ce conflit n'a trouvé aucune issue favorable « directe ».

Elle ne peut se saisir elle-même d'une situation ; c'est à l'usager de procéder, gratuitement, à cette saisine*. Lorsqu'une demande lui est faite en ce sens, la personne qualifiée **reçoit** et **écoute**



l'utilisateur, afin de lui assurer, en toute discrétion, un rôle de soutien et d'information.

Elle dispose d'une **capacité d'alerte** en cas de manquements aux droits de l'utilisateur, et peut ainsi **suggérer des mesures** ou **entreprendre des démarches** auprès de l'ESMS ; mais attention, elle ne dispose d'aucun pouvoir d'injonction vis-à-vis de ce dernier.

A ce titre, la personne qualifiée ne constitue pas un médiateur, mais plutôt un **défenseur**, sans pour autant endosser le rôle d'un avocat.

Par suite, la personne qualifiée **informe** l'utilisateur des suites données à sa demande, aux mesures éventuellement suggérées et aux démarches éventuellement entreprises.

Elle rend également compte de son activité aux autorités compétentes.

Au sein de l'Adapei Loire

Tenus par leurs obligations, les ESMS de l'Adapei Loire s'astreignent à délivrer une information suffisamment claire et compréhensible aux usagers qu'ils accompagnent, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, désigner leur(s) personne(s) de confiance ou saisir une personne qualifiée de manière éclairée.

A cet effet, et s'agissant spécifiquement de la personne de confiance, des formulaires-types, de désignation et de révocation de cette dernière, directement ou par l'intermédiaire de deux personnes « témoins », viennent d'être retravaillés. ■

Sources

Pour la personne de confiance :

- Articles L. 311-4, L. 311-5-1 et D. 311-0-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Article L. 1111-6 du Code de la santé publique

Pour la personne qualifiée :

- Articles L. 311-5, et R. 311-1 et R. 311-2 du CASF
- Arrêté du 22 mars 2021 portant désignation des personnes qualifiées en application de l'article L. 311-5 du CASF.

** Au sein du département de la Loire, les personnes qualifiées sont Messieurs Jacques DREVON et Régis GONTHIER ; ils peuvent être saisis soit par mail (ars-dt42-grand-age@ars.sante.fr), soit par courrier (ARS Auvergne Rhône-Alpes, Dispositif « Personne qualifiée », 241, rue Garibaldi – CS 39383, 69418 Lyon CEDEX 03)*

	PERSONNE DE CONFIANCE	PERSONNE QUALIFIÉE
CONDITION PRÉALABLE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être une personne de l'entourage d'un usager majeur 2. Être désignée par cet usager majeur 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être une personne nommée sur la liste départementale 2. Être saisie par un usager ou par son représentant légal
RÔLE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aider, accompagner, assister l'utilisateur 2. Rendre compte de la volonté de l'utilisateur 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir, défendre les droits des usagers 2. Recevoir, écouter l'utilisateur 3. Alerter, suggérer des mesures, entreprendre des démarches auprès de l'ESMS 4. Rendre compte de l'activité à l'utilisateur et aux autorités compétentes
CONTRAINTE	L'avis de la personne de confiance ne se substitue pas à la décision de l'utilisateur majeur	La personne qualifiée ne dispose d'aucun pouvoir d'injonction

SEMAINE DU HANDICAP : DES ÉTUDIANTS DE LA FAC DE MÉDECINE EN IMMERSION DANS NOS ÉTABLISSEMENTS



Dans le cadre de la formation des futurs médecins de la Faculté de médecine de Saint-Etienne, une semaine de stage est organisée en établissement médico-social. Pour cette deuxième édition, du 12 au 16 février, l'Adapei de la Loire a accueilli environ 80 étudiants de 3^{ème} année sur l'ensemble de ses établissements.

Le Docteur de Fréminville, directrice de la santé et de la coordination des soins, et Séverine Dupend, directrice du pôle Plaine Ligérienne, étaient présentes lors de la journée inaugurale. Le programme de cette journée avait pour but de donner aux étudiants des définitions dans le domaine du handicap, d'apporter des témoignages sur différentes situations de handicap et de participer à des ateliers pour questionner les personnes concernées.

Les étudiants ont eu ensuite trois jours d'immersion dans les établissements avec comme objectifs de :

- Rencontrer des personnes en situation de handicap, leurs aidants et des professionnels
- Susciter chez eux l'envie de contribuer positivement à la santé des personnes handicapées

- Les sensibiliser au challenge d'une société inclusive
- Lever les freins liés à la méconnaissance et aux idées préconçues.

La semaine de stage fut clôturée par une journée de bilan dont le temps fort a été la signature par le CHU de la Charte Romain Jacob pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap en présence de Pascal Jacob. (voir lien ci-après charte en FALC).



LES JARDINS D'ASPHODÈLES : INAUGURATION D'UN NOUVEL OUTIL "LA TOVERTAFEL"

Suite à un appel à projet de la Caisse d'Épargne - et à une subvention de près de 9000€ - le pôle roannais a répondu avec enthousiasme sur l'acquisition d'une Tovertafel (« table enchantée »).



La Tovertafel favorise les liens sociaux des adultes présentant un handicap intellectuel et physique grâce à une gamme de jeux interactifs. Développés avec des professionnels de santé, les jeux sont conçus pour s'adapter à différentes capacités et peuvent être joués seul ou en groupe.

Concrètement ? Il s'agit d'un vidéoprojecteur suspendu au plafond qui diffuse les jeux sur table ou au sol. Il permet le maintien des capacités cognitives, motrices, sociales et sensorielles des résidents.

« Véritable outil de médiation et de stimulation, je suis convaincue des effets positifs que peuvent ressentir les 70 résidents », précise Cindy Extrat, cheffe de service aux Jardins d'Asphodèles. Ce dispositif devrait s'étendre aux enfants de l'IME du Mayollet puis à tout le pôle roannais.

UN PAS VERS L'AUTONOMIE : L'ESAT DE LA GRAND-CROIX S'ENGAGE DANS LE PROGRAMME ÉDUCATIF MOV'EASY

Florian, Mendy et Xavier - travailleurs à l'ESAT de la Grand-Croix - se sont engagés dans le programme éducatif de « Mobilité, Apprenante, Citoyenne et Inclusive » porté par Mov'easy by ECF (centre de recherche et de développement pédagogique). Cette initiative vise à renforcer la mobilité et l'autonomie des participants en leur offrant l'opportunité de passer le code de la route et permis de conduire.

Le projet s'est concrétisé grâce au soutien financier d'Anthony Rebichon, Gérant d'Ambulances Saint-Etienne Assistance, engagé depuis longtemps en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle.

Les travailleurs ont pris part activement à cet apprentissage avec la volonté d'acquérir de nouvelles compétences lors d'une première semaine de formation en novembre 2023 à la MJC de Rive-de-Gier. Une seconde phase, en décembre, a permis de consolider les connaissances et de se préparer au passage du code de la route. ■



50 ANS DE L'ESAT DE RIORGES : PARTAGE ET DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

A l'occasion des 50 ans de l'ESAT de Riorges (30 encadrants, 180 travailleurs), celui-ci a ouvert ses portes le temps d'une journée fin 2023. Les visiteurs ont pu découvrir les différents domaines d'intervention :

- Conditionnement
- Préparation de commandes
- Menuiserie industrielle
- Aménagement et entretien d'espaces verts
- Fabrication d'huile de noix biologique
- Impression 3D



- Nettoyage locaux
- Prestations en entreprises externes (Nexter System, la Fée Maraboutée, Maxel Cosmetic, Diva France...).

Les collaborateurs de l'ESAT ont exprimé une grande fierté en partageant leur travail.

TROPHÉES DES FEMMES EN ESAT : LES ATELIERS DE L'ONDAINE ONT PRÉSENTÉ SIX CANDIDATES

Depuis 9 ans, réseau H met en lumière les parcours professionnels de femmes issues du secteur du Handicap. Le 13 mars 2024, la région Ile-de-France accueillait la 10^{ème} édition des Trophées Femmes en EA et en ESAT.

Cet événement national permet d'encourager la professionnalisation, promouvoir l'égalité professionnelle et insuffler une culture d'achats responsables. L'ambition de cette journée met en valeur les collaboratrices des acteurs du travail protégé et adapté.

L'ESAT Les Ateliers Ondaine, en partenariat avec les entreprises soutenant les candidates, présentaient 6 travailleuses en situation de handicap à ce trophée femmes :

- Jamila Merdji
- Manon Faryniarz
- Claire Perrier
- Laurence Aubert
- Louisa Tayakout
- Malika Itim

On les félicite pour leur participation !



NOUVELLE ACTIVITÉ INNOVANTE À L'ESAT DE RIORGES : L'IMPRESSION 3D !



L'ESAT de Riorges a acquis une imprimante utilisant la nouvelle technologie MJF (« Multi Jet Fusion »). Le procédé ? Avant impression, les pièces sont étudiées et positionnées dans un

logiciel informatique. L'imprimante MJF dépose de la poudre couche par couche et des agents qui fusionnent après le passage d'une lampe. Ce type d'imprimante permet de fabriquer des pièces en polyamide, cela offre une résistance et une précision bien supérieures à celles d'une imprimante 3D classique. Cette nouvelle technologie sert principalement pour le prototypage dans le domaine « Recherche et développement » des entreprises et des startups. Une fois les pièces imprimées, on dépoussière, on sable pour avoir une belle finition : c'est ce travail que réalisent nos usagers. ■

LA VIE ASSOCIATIVE : UNE VITALITÉ QUI REPOSE SUR L'ENGAGEMENT D'HOMMES ET DE FEMMES



Marc BONNEVIALLE
Président



Isabelle CAUVIN
Vice-Présidente
chargée de la
Gestion



Anabelle TURNEL
Vice-Présidente
chargée de la vie
associative



Patrick MIRABEL
Secrétaire



Patrice JORDECZKI
Trésorier

La vie associative de l'Adapei de la Loire est organisée entre 2 parties

Le Conseil d'administration, qui prend les décisions

L'Adapei de la Loire est constituée d'un Conseil d'administration qui comprend 24 administrateurs dont un Bureau exécutif composé de 5 membres.

5 secteurs associatifs, qui animent la vie associative

Les secteurs associatifs accueillent, informent et accompagnent les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et leurs familles sur le périmètre de la Métropole, de la Plaine ainsi que du Pilat.

Les bénévoles se relaient pour tenir les permanences d'ouverture au public, pour représenter les usagers dans différentes instances, pour proposer des loisirs adaptés et des solutions de répit aux aidants, développer des partenariats de proximité

+ Vous aussi engagez-vous !

C'est uniquement par l'engagement des parents, amis et bénévoles que l'association peut poursuivre sa mission d'accompagnement. Selon vos préférences et disponibilités, il existe plusieurs moyens pour faire vivre la vie associative :

• Devenir adhérents :

vieassociative@adapei.org
Votre adhésion permet de financer le fonctionnement de la vie associative.



• Pour soutenir l'Adapei Loire et faire un don (déductible des impôts) : Vos dons permettent de financer les loisirs des personnes accompagnées.



• Rejoindre l'équipe des bénévoles Vous participez à la vie de l'association, partagez les bons moments, les sorties, vous rencontrez d'autres personnes en lien avec l'association. Des activités sont organisées tout au long de l'année : peinture, cuisine, piscine, bowling, pétanque, lotos, pêche, séjours adaptés, alphabétisation...

N'hésitez pas à contacter nos responsables de secteurs qui sauront au mieux vous guider.

• **Responsable Saint-Etienne** : Paul REPETTO
section.saint-etienne@adapei42.fr

04 77 33 14 88

• **Responsable Gier** : Colette BOUTEILLE
secteur.gier@adapei42.fr

04 77 22 18 19

• **Responsable Forez-Montbrison** :

Marie-Thérèse GIRAUDON

section.forez@adapei42.fr

04 77 58 00 54

• **Responsable Ondaine** : Corinne BERARD

section.ondaine@adapei42.fr

04 77 56 02 47

• **Secteur Roanne-Charlieu** :

section.roanne@adapei42.fr

04 77 71 24 75



CINÉ-DÉBAT "QU'EST-CE QU'ON VA FAIRE DE JACQUES ?" UN SUCCÈS !

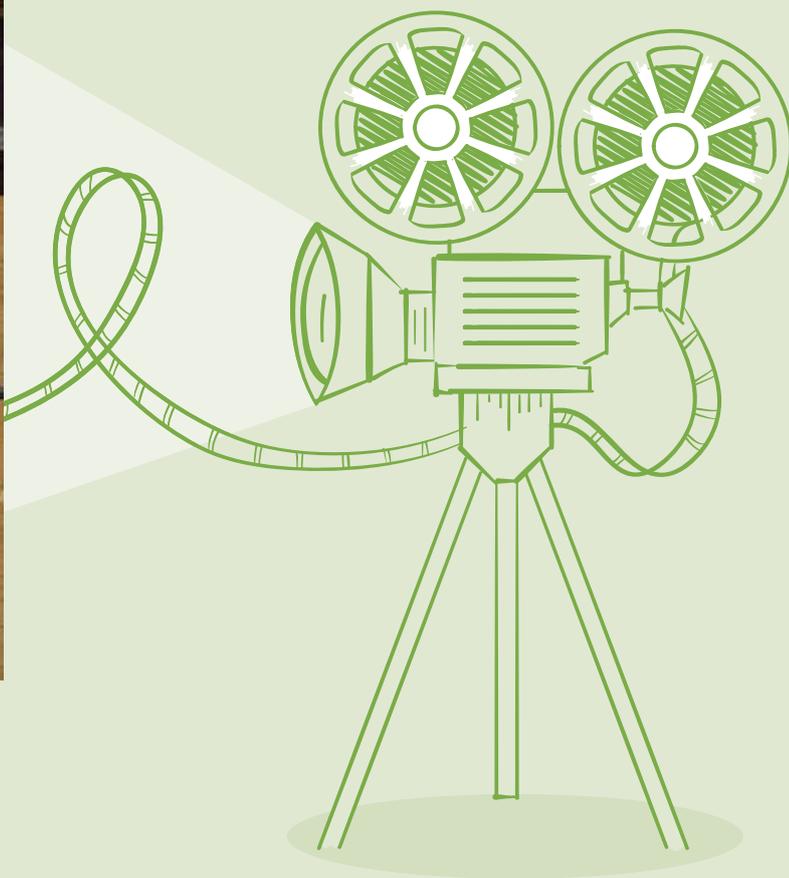
Le secteur associatif de Saint-Etienne accompagné par l'École des Parents et Educateurs 42 ont participé à l'opération « Ville en Partage » dont l'objectif est de sensibiliser le grand public aux difficultés liées au handicap et faire en sorte que les différences s'atténuent.

Dans ce cadre, en novembre 2023, la projection du film « Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ? » a réuni plus de 60 participants.

Jacques, la trentaine, a toujours vécu chez ses parents. Après le décès de sa mère, il a été protégé et choyé par son père, dévoué corps et âme à ce fils différent et fragile. Mais à sa mort, les frères et sœurs de Jacques doivent envisager son avenir, estimant qu'il ne peut rester livré à lui-même.

Selon l'Institut du cerveau, 600 000 personnes sont atteintes de schizophrénie en France. Le thème du

film « Comment, au décès des parents, la fratrie se retrouve autour d'un frère différent ? » a soulevé de nombreuses questions lors du débat qui a suivi la projection dans l'assistance composée de parents, de personnes en situation de handicap, de fratries, et d'un public ouvert aux questions de société. Un film juste et bouleversant. Le débat s'est clôturé par un verre de l'amitié, la possibilité de se redonner rendez-vous et la transmission d'une bibliographie dédiée à la thématique.



RETOUR EN IMAGES HIVER 2023-2024



Secteur Roanne

En décembre, le repas des familles a réuni plus de 150 personnes. Rencontre sportive en janvier : le concours « départemental de pétanque » à Andrézieux-Bouthéon. Dimanche 28 janvier : grand loto annuel.



Secteur Ondaine

Des activités organisées chaque semaine par les bénévoles : création de mandalas, cadres, horloges et un marché de Noël au Chambon-Feugerolles.



Secteur Gier

Des activités autour de la cuisine rassemblent bénévoles et usagers : préparation de bugnes et de crêpes en février dans la bonne humeur.



Secteur Forez-Montbrison

Un grand succès pour le loto du 18 février avec près de 300 participants ! ■

Ceux qui aident un proche ont parfois besoin d'être aidés.
Assurance santé : de l'aide à domicile pour vous remplacer en cas de soucis de santé.*

CAISSE D'ÉPARGNE
Vous être utile.
Banque & Assurances

Communication à caractère publicitaire.
*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Garanties Santé est un contrat de BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France 75641 Paris Cedex 13, et distribué par la Caisse d'Épargne. Les garanties d'assistance sont soumises à conditions et accessibles dans les versions « Côté NOUS » et « Côté MASTER » du contrat de complémentaire santé Garanties Santé. Les prestations sont mises en œuvre par IMA GIE, entreprise régie par le Code des assurances.
BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75011 Paris Cedex 13 - RCS Paris N°493 455 042, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le N° 08 045 100 www.orias.fr - ALTMANN - PACRAU - Crédit photo : Sandra Mehl

s'handistinction® PRÉSENTE

Vous vivez une situation difficile ?
Vous vous sentez submergé(e) par vos émotions ?

> Vous avez le droit d'être aidé

Vincent Vacher
Coach de vie certifié ✓
EXPERTISE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

PRENDRE RDV

www.vincentvacher.fr
Tél. 06 37 29 87 66

- Coaching de santé
- Coaching aidants familiaux
- Coaching professionnels de santé

**Bienvenue au Bec !
Le restaurant des Ateliers Ondaine**

Deux Formules au Choix

NOTRE ÉQUIPE vous ACCUEILLE DE 12H À 13H30 DU LUNDI AU VENDREDI UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

04 77 92 97 99
07 60 37 25 99

ZI du Bec - Rue Antoine Lavoisier
42500 Le Chambon Feugerolles

adapei **esatpro**⁴²

NOS PROFESSIONNELS S'ADAPTENT À VOS ENJEUX

Vos dons changent notre vie!

Dès aujourd'hui,
soutenez concrètement
les actions de notre association

Pour faire votre don en ligne,
rendez-vous sur www.adapei42.fr



Vous préférez faire votre don par chèque ?

Merci d'utiliser ce coupon pour envoyer votre don et recevoir votre reçu fiscal.*

* Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables de l'année.

Je fais un don de _____ € par chèque libellé à l'ordre de l'Adapei de la Loire

Mme M. Prénom _____ Nom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ E-mail _____

Coupon à nous envoyer sous enveloppe affranchie à :
Adapei de la Loire - Service Dons & Legs
13 rue Grangeneuve CS 50060 - 42002 SAINT-ÉTIENNE cedex 1

Association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, reconnue d'utilité publique.
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant en nous contactant par écrit au siège de l'association (adresse sur ce coupon), qui est la seule destinataire des informations que vous lui adressez.